

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL 325-36-74
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 308 PARAGUAY: OFFENSIVE D'ENVERGURE CONTRE L'EGLISE

Dans le cadre d'une vaste opération de répression en cours depuis le début de l'année 1976 et qui se solde par plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'arrestations, les secteurs d'Eglise les plus sensibles à la problématique sociale se trouvent être aujourd'hui de nouveau visés.

En effet l'effort pastoral de présence en milieu paysan avait été touché à travers la destruction de la colonie agricole de Jejuí en février 1975 (cf DIAL D 212). Simultanément la répression contre le mouvement des Ligues agraires, d'origine catholique, se traduisait à la même époque par "l'affaire Bellini", du nom d'un prêtre italien du Paraguay faussement accusé de servir d'agent de liaison avec l'Armée révolutionnaire du peuple d'Argentine (cf DIAL D 216). Plus tard, la collaboration de l'Eglise à la promotion indienne dans la perspective du "Projet Marandú" (cf DIAL D 275) s'était soldée par l'arrestation de professeurs de l'Université catholique liés au projet.

Depuis quelques mois, ce sont les milieux de l'éducation sous la responsabilité des jésuites qui sont devenus la nouvelle cible de la répression contre les milieux ecclésiastiques. Le 13 janvier 1976, le Ministère de l'éducation décrétait l'intervention administrative au Collège du Christ-Roi tenu à Asunción par les jésuites; il demandait le changement du directeur et d'un quart environ du corps professoral. Le 23 février 1976, après avoir conseillé aux jésuites d'obtempérer, les douze évêques du Paraguay exprimaient publiquement leur "douloureuse surprise" devant cette mesure administrative du gouvernement. Les 4 et 5 avril 1976, une opération de police dans un quartier d'Asunción se soldait par 3 morts et 13 arrestations; le Ministère de l'intérieur accusait ouvertement le prêtre jésuite Miguel Sanmartí, de nationalité espagnole et résidant en Espagne depuis plusieurs mois, d'être l'un des chefs de l'"Organisation politique militaire" pourchassée par la police. La similitude est frappante entre cette nouvelle "affaire Sanmartí" et l'"affaire Bellini" citée plus haut.

A la suite de cet affrontement, de nombreuses arrestations étaient effectuées dans les semaines suivantes et un certain nombre de jésuites expulsés. Aux premiers jours de mai, on comptait 37 arrestations, dont 3 prêtres et un diffuseur de "Sendero" (bimensuel de la Conférence épiscopale paraguayenne) mort sous la torture; une vingtaine d'arrestations de paysans à Tebicuary; d'autres à Santa Rosa, San Lorenzo, Coronel Bogado, Guairá et Cornel Oviedo; et de nombreuses à Roque González.

Le dossier ci-dessous comporte les documents actuellement disponibles sur l'affaire Sanmartí et l'expulsion des jésuites

(Note DIAL)

1- COMMUNIQUE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR (7 avril 1976)

Au sujet des événements qui ont récemment eu lieu, et pour que la population de la République soit dûment informée, le Bureau de presse du Ministère de l'intérieur déclare:

1) Dans l'après-midi du 3 courant, des policiers du commissariat d' Itapúa ont arrêté CARLOS GUILLERMON BRAÑAS GADEA, paraguayen, âgé de 24 ans, marié, universitaire, qui était accompagné de son épouse ANA MARIA IBÁÑEZ DE BRAÑAS et de MARIA ANGELICA ALVITOS DE ZABALA. Au moment de leur traversée de Posadas (Argentine) à Encarnación, ces trois personnes étaient en possession de fausses cartes argentines d'identité.

2) Le susnommé BRAÑAS, fiché à la police depuis l'époque où il était étudiant dans la capitale, poursuivait dernièrement ses études à Corrientes (Argentine), avant de revenir se fixer à Asunción. Après avoir reçu des ordres de JUAN CARLOS DA COSTA, il était reparti à Corrientes pour faire passer, en qualité de "rapatriés", deux autres délinquants politiques membres de l'Organisation politique militaire (OPM).

3) Transféré à Asunción, BRAÑAS a, au cours de l'enquête, déclaré qu'il existait à Valle Apuá une maison où étaient cachés des membres de ladite organisation qui est étroitement liée à des groupes argentins extrémistes. Les hommes-clés de l'Organisation, d'après ce qu'il a déclaré sont JUAN CARLOS DA COSTA (camarade Yacaré) et MIGUEL SANMARTÍ GARCÍA, ce dernier prêtre jésuite espagnol. DA COSTA était déjà connu de la police de la capitale pour ses antécédents comme agitateur universitaire.

4) Le dimanche à l'aube, la police s'est rendue à ladite maison de Valle Apuá, mais elle a été accueillie à coups de feu tirés par ceux qui se trouvaient à l'intérieur. A cette occasion, l'inspecteur GUSTAVO GIMENEZ, directeur du Bureau de surveillance et des délits, a été blessé et l'échange intense de coups de feu a entraîné la mort du délinquant MARTINO ROLON CENTURION. La femme de ce dernier, IGNACIA CANDIA, a été arrêtée et l'autre bandit, MELCHOR ROLON, son frère, a, en se protégeant derrière un jeune enfant, réussi à s'enfuir dans l'obscurité.

5) Toujours en se basant sur les déclarations de BRAÑAS, la police a, le dimanche à midi, arrêté deux personnes qui s'étaient embarquées à Corrientes (Argentine) en qualité de rapatriés sur la bateau "Carlos Antonio López" pour venir grossir les rangs de l'OPM et s'installer dans la maison de Valle Apuá. Ce sont ERNESTO CASCO SPEZINI (camarade Roberto), paraguayen, âgé de 23 ans, universitaire, et LUIS RICARDO SCHMALKO (camarade Polaco), paraguayen, célibataire, âgé de 20 ans. Leurs bagages étaient remplis de documentation et de littérature communiste, de révolvers "Ballester Molina" calibre 45, d'explosifs à grand pouvoir détonant, etc., cachés sous un double fond spécialement aménagé dans chaque coffre. Les deux délinquants, acculés au cours de l'enquête, ont déclaré qu'ils faisaient partie de l'Organisation politique militaire dirigée par DA COSTA et SANMARTÍ GARCÍA.

6) La volumineuse documentation saisie et les déclarations des détenus ont permis de procéder à de nouvelles arrestations. C'est ainsi qu'ont été arrêtés CARLOS FONTCLARA (camarade Camilo) et plusieurs autres

étudiants, tous membres de l'OPM ou en relation avec elle. Toutes leurs déclarations ont concordé dans l'indication de DA COSTA et de SANMARTÍ GARCÍA comme étant les responsables de l'organisation criminelle, "filiale" d'autres similaires en action en République d'Argentine.

7) A l'aube du lundi 5 avril les policiers ont encerclé une maison du quartier Herrera où se cachait DA COSTA, lequel a été sommé de se rendre. Mais ils ont été reçus par un tir intense d'armes à feu à canon court et à canon long, blessant gravement le commissaire ALBERTO CANTERO directeur politique du Service des enquêtes. DA COSTA se trouvait à l'intérieur en compagnie de MARIO SCHAEERER PRONO (camarade Flaco) et de sa épouse GUILLERMINA KANONIKOFF DE SCHAEERER, tous membres actifs du groupe terroriste.

8) JUAN CARLOS DA COSTA a été tué au cours de l'opération; SCHAEERER PRONO, gravement blessé et accompagné de son épouse, s'est enfui en se protégeant à coups de revolver pour se réfugier dans l'église San Cristóbal, dans le même quartier, où il a été alors arrêté avant d'être transféré à l'hôpital de la police "Rigoberto Caballero" où il devait mourir quelques heures plus tard; GUILLERMINA KANONIKOFF DE SCHAEERER a été arrêtée.

9) On sait avec certitude qu'il y a un certain nombre de personnes impliquées dans le mouvement, lequel est organisé en "colonnes" dont chacune se compose d'environ 25 individus. D'après les déclarations des personnes arrêtées, il y aurait huit colonnes. La police a procédé à d'autres arrestations. Elle se consacre actuellement à un long travail d'investigation des documents pour permettre d'éclairer les événements.

10) L'autre chef principal, responsable de l'organisation communiste et instigateur de la lutte ouverte avec, inclusivement, la consigne de ne pas se laisser faire prisonnier, est le prêtre jésuite espagnol MIGUE SANMARTÍ GARCÍA, recherché par les forces de l'ordre. On demande à tous les citoyens de collaborer à la capture de ce dangereux criminel. Le Ministère de l'intérieur demande à la population de bien vouloir apporter toute sa collaboration aux forces de l'ordre afin d'éviter que la paix de la République, obtenue au prix de tant de sacrifices, ne puisse être troublée par des éléments à la solde de l'étranger et endoctrinés par des organisations terroristes étrangères.

La population est également avertie que sera sévèrement châtiée toute forme de recel ou toute sorte de complicité avec les bandits et que le gouvernement n'aura pas de cesse qu'il ne protège le bien-être de la population et les institutions démocratiques de la République.

Asunción, le 7 avril 1976

2- CERTIFICAT DU PROVINCIAL DES JESUITES DE BARCELONE (1)

Je, soussigné Juan Torres Gasset, supérieur majeur de la province de Tarragone (Espagne) de la Compagnie de Jésus,

(1) Les autorités jésuites du Paraguay avaient fait une première mise au point le 9 avril; mais un second communiqué du Ministère de l'intérieur, le 10 avril, maintenait les accusations contre le P. Sanmartí qui, d'après la police, se trouvait à Asunción le 2 avril 1976 sous déguisement (NdT)

CERTIFIE

Que le R.P. Miguel Sanmartí García, prêtre religieux du même Ordre, travaille de façon stable et efficace à des tâches d'enseignement à Barcelone depuis le mois d'août 1974;

Que ledit prêtre s'est absenté de Barcelone en fin juillet 1975 pour assurer, de façon temporaire, un enseignement à l'Université José Simeón Cañas (Université d'Amérique centrale, San Salvador, El Salvador) sans que cela implique une rupture de contrat vis-à-vis de l'organisme de Barcelone où il assurait son enseignement;

Que le P. Miguel Sanmartí García est rentré à Barcelone le 4 janvier 1976 et s'est de nouveau consacré totalement à son travail de façon absolument ininterrompue;

Et, en foi de quoi, signe et appose mon sceau.

Fait à Barcelone, le 14 avril 1976

3- ATTESTATION DU NOTAIRE DE BARCELONE (14 avril 1976)

Acte notarié n° 804 - Attestation de faits

En la ville de Barcelone, le 14 avril 1976.

Devant moi, JUAN FABREGAT PLANAS, notaire membre de l'Illustre Collège de Barcelone, avec résidence dans la capitale, comparaît:

Le sieur MIGUEL SANMARTÍ GARCÍA, majeur, célibataire, religieux de la Compagnie de Jésus, demeurant dans cette ville, rue de Rosellón 223; et détenteur de la carte nationale d'identité n° 17.242.502, délivrée le 12 novembre 1974. Jouissant, à mon jugement, de l'aptitude légale nécessaire pour ce faire, il déclare:

Qu'il me demande d'enregistrer en acte notarié les faits suivants qu'il formule:

Qu'il se trouve normalement au travail à Barcelone, appliqué à des tâches d'enseignement et de ministère sacerdotal depuis le mois d'août 1974, date à laquelle il est rentré du Paraguay;

Qu'il réside dans la maison que possède la Compagnie de Jésus dans cette ville, rue de Rosellón 223; et donne son enseignement à l'Ecole des cadres localisée dans cette ville, rue Torrente de las Flores 68, où il occupe le poste de responsable de la formation permanente;

Qu'en juillet 1975, il s'est rendu au Salvador et plus tard, pour quelques jours, au Paraguay;

Qu'au retour du Paraguay, il est entré en Argentine par le port de Posadas, le 2 janvier 1976, d'où il est sorti le 3 du même mois pour rentrer en Espagne le 4 janvier de la même année 1976, conformément aux inscriptions portées sur le passeport qu'il me montre et que, moi notaire, j'atteste à la page 7 dudit document;

Qu'il est resté en Espagne depuis la date indiquée, 4 janvier 1976, à l'exception d'un voyage à Genève (Suisse) où il est parti le 3 mars et rentré le 5 du même mois, conformément au passeport susdit, pages 7 et 9, que, moi notaire, j'atteste;

Et qu'il veut faire constater expressément que, durant tout son séjour à Barcelone, il s'est normalement livré à ses activités et que, durant ces dernières semaines en particulier, il a été vu de façon ininterrompue donnant ses cours à l'Ecole susmentionnée et vivant constamment en communauté dans la maison communautaire des pères jésuites de cette ville, déjà citée.

Sont présents à cet acte:

Le sieur ANTONIO-MARIA SARRALLONGA SIVILLA, majeur, célibataire, religieux de la Compagnie de Jésus, demeurant dans cette ville, rue de Rossellón 223; et détenteur de la carte nationale d'identité n° 17.242.553 délivrée le 13 mai 1974;

Et le sieur JOSE SALA MANE, majeur, marié, fonctionnaire, demeurant dans cette ville, rue Navas de Tolosa 247-2/2; et détenteur de la carte nationale d'identité n° 38.002.681 délivrée le 19 décembre 1972.

Jouissant, à mon jugement, de l'aptitude légale nécessaire pour ce faire, ils déclarent:

Qu'en raison de leurs rapports de travail et de vie commune avec le sieur Sanmartí García, ils attestent que sont certains et véridiques tous les faits formulés par ce dernier dans ce document et les confirment totalement.

Et à effet de constat, sur la demande du sieur Miguel Sanmartí García je rédige la présente attestation, que je lis aux comparants après avoir préalablement obtenu leur renonciation à leur droit de le faire par eux-mêmes ou par personne désignée; et qu'ils ratifient et signent avec moi, notaire, faisant foi de m'être assuré de leur identité par les cartes respectives dont il a été rendu compte, et de l'ensemble du contenu de cet instrument public;

Miguel Sanmartí - José Sala - Ma Serrallonga s.j.
signé: Juan Fabregat
Parafes (sceau notarial)

Conforme à l'original enregistré dans mon Protocole général en cours sous le numéro indiqué; et, sur demande, je délivre la présente copie au bénéficiaire du sieur Miguel Sanmartí García, en deux feuillets de papier timbré d'Etat catégorie 14a bis, numéros 0.1.942.191 et la présente dans l'ordre suivant, faite à Barcelone le jour même de son enregistrement. Faisant foi.

4- DECLARATION DU BUREAU DES LAÏCS DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU PARAGUAY (18 avril 1976)

Le Bureau des laïcs de la Conférence épiscopale paraguayenne aux membres des organisations catholiques du Paraguay

Frères dans le Christ,

La Semaine sainte et la Pâque de la résurrection nous trouve, comme Eglise pérégrinante au Paraguay, dans une situation très douloureuse à laquelle il nous faut faire face avec foi, espérance et charité, de so:

te que elle puisse contribuer à un renforcement de l'unité et de la fraternité entre nous tous qui nous disons membres du corps ecclésiastique. Nous devons d'interpréter, dans la perspective de notre mission apostolique inéluctable, les faits qui se sont successivement produits et qui concernent très directement de nombreux chrétiens et l'Eglise elle-même en tant qu'institution.

Les faits

1- C'est en janvier de cette année que se déclenche une série de fait ayant pour cible principale la Compagnie de Jésus. Dans un premier temps le gouvernement intervient au Collège du Christ-Roi. Ce qui ne semblait être qu'un contrôle plus direct de l'Etat sur l'organisation éducative du collège, aboutit bientôt à la menace d'expulsion de dix prêtres.

Parmi ces dix prêtres, il faut en particulier mentionner le P. Miguel Sanmartí. Celui-ci a quitté le pays en août 1974, mais était revenu à Asunción durant dix jours pour passer dans cette ville les fêtes de fin d'année 1975. Il est reparti pour l'Espagne le 2 janvier suivant et n'es plus jamais revenu au Paraguay.

En ce qui concerne les autres prêtres, le P. Vurrell a volontairement quitté le Paraguay après son changement comme directeur du collège; c'est le cas également du P. Farré, rappelé par son supérieur général. Les autres, menacés d'expulsion, ont été ou sont des pasteurs qualifiés et reconnus comme tels, qui ont des postes de responsabilité dans la structure institutionnelle de l'Eglise.

2- L'intervention au Collège du Christ-Roi a semé la discorde dans les rangs des catholiques. On peut dire que l'insolite du fait et la multiplicité des hypothèses habilement répandues ont réussi à jouer sur l'individualisme des mentalités régnantes et à ramener cette affaire à la dimension d'un problème marginal ne concernant que l'Ordre des jésuites. Il n'y a pas eu, comme on pouvait l'espérer, de renforcement de la communication et de la solidarité entre les différents secteurs d'Eglise. A part certaines déclarations tardives d'évêques, les autres secteurs ne se sont pas manifestés publiquement, créant ainsi un précédent lamentable de manque d'unité du corps ecclésiastique.

3- D'autres faits se sont produits en marge des événements essentiels par exemple:

- L'accusation diffamatoire lancée contre un prêtre du diocèse de Villarrica d'être l'auteur présumé du viol d'une jeune fille;
- La demande d'adhésion faite à des fonctionnaires d'une localité du diocèse de Concepción pour une pétition en faveur du P. Chang, prêtre qui avait été déplacé par l'évêque du lieu parce que considéré comme ayant partie liée avec l'attaque contre la communauté de Jejuí (2).

4- Ces derniers jours, la découverte de foyers de guérilla dans le pays aboutit à une politique de perquisitions et de mesures discrétionnaires à l'encontre de l'institution et de plusieurs de ses membres. Le P. Sanmartí est désigné comme étant le principal organisateur du groupe armé; dans un premier temps, on atteste sa présence dans le pays et on demande sa capture en tant que criminel dangereux. A la suite des pro-

(2) Conjointement avec M. Ramirez Russo, directeur du Nureau des cultes, et M. Enrique Bendaña, doyen de l'Université catholique d'Asunción, le P. Chang, chinois formosan, a été accusé par des hommes politiques de faire partie de la CIA. Sur les événements de Jejuí, cf DIAL D 212. (N.d.T.)

testations du représentant du provincial des jésuites et des preuves adressées au Sous-secrétariat au culte concernant la permanence de Sanmartí en Espagne, on déclare qu'il est entré clandestinement dans le pays et qu'il s'est échappé sous déguisement quelques jours avant la perquisition, dans le quartier Herrera, de la maison de l'un des suspects. Les jésuites demandent alors que la confirmation de la présence de Sanmartí en Espagne soit envoyée par la voie diplomatique, étant donné qu'il n'est pas prêté foi aux déclarations des supérieurs religieux. La Nonciature apostolique suit de près ces événements.

5- Les actes précédents servent alors de point de départ à une série de heurts difficilement imaginables jusqu'aujourd'hui: perquisition au Grand séminaire et arrestation d'un séminariste pour homonymie avec une personne recherchée; perquisition au Séminaire métropolitain et arrestation du P. Ignacio Parra, chargé de la pastorale de la jeunesse; perquisition au Collège du Christ-Roi effectuée par des policiers en civil qui bloquent les issues de l'édifice et sèment la terreur chez les enfants qui attendaient d'entrer en classe; perquisition à la maison des jésuites; arrestation du P. José Miguel Munarriz et vol de 50.000 guaranies. Puis c'est l'arrestation massive et indiscriminée de jeunes et d'adultes. Les techniques d'interrogatoire sont un défi à la justice du ciel, car elles se soldent par des cadavres d'innocents, comme c'est le cas pour M. Mario Arzamendia, ancien membre de la Légion de Marie, mutilé de la guerre du Chaco, qui se trouvait vendre "SENDERO" (3) dans le quartier Luis Alberto Herrera le jour de l'échange de coups de feu, et qui avait été emmené prisonnier le 5 avril pour être rendu mort à sa famille quelques jours plus tard.

Les réflexions

Ces faits sont une invitation à une réflexion sérieuse pour les membres du corps ecclésial.

1- Un premier examen doit nous aider à reconnaître humblement nos limites: nous sommes une Eglise qui vit dans le monde et à ce titre nous subissons (comme d'autres institutions) la contamination du péché. Ce péché peut revêtir des formes diverses et comme nous sommes membres d'une communauté importante en nombre, il peut y avoir des cas de déviation chez certains. Mais il est parfaitement inadmissible qu'on cherche à détruire l'institution.

Nous ne pouvons accepter qu'on s'en prenne indistinctement à des organismes et à des individus ou qu'on veuille associer l'ensemble du corps ecclésial à l'aventurisme. Cela ne doit pas seulement être la norme des personnes hors de l'Eglise, mais d'abord celle des membres de l'Eglise qui sont les plus conscients. Nous ne manquons pas au principe d'unité et de solidarité quand nous relevons les questions posées par des groupes qui nous sont extérieurs. Si nous devons censurer, nous apprenons d'abord à être frères et nous créons ensuite des mécanismes de contrôle interne.

Le dynamisme de l'Évangile ne peut être contenu par la peur ou l'indifférence; pour que l'évangélisation soit efficace, nous avons besoin de groupes, d'organisations ou d'institutions. C'est le grand héritage que nous a laissé un catholicisme de 2.000 ans, victorieux des mouvements schismatiques et des Etats totalitaires. L'attaque contre l'ins-

(3) Publication officielle de la Conférence épiscopale paraguayenne (N.d.T.)

titution ou sa décapitation est une attaque contre ce qui fait l'essentiel de l'Eglise et une décapitation de son essence. Il faut être Peuple, mais peuple qui s'incarne dans des institutions légitimes qui le représentent.

C'est une première réflexion, de caractère fondamentalement ecclésiologique, qui nous invite à vivre l'unité et la solidarité, à souffrir avec ceux qui souffrent, à pleurer avec ceux qui pleurent et à ne pas rester indifférents devant l'institution quand elle est attaquée.

2- La deuxième réflexion sur les événements a trait aux différentes formes de comportement social. C'est un principe admis par tous que la violence engendre la violence. L'Eglise ne peut aucunement être d'accord avec des manières d'agir violentes, tant du côté des groupes armés que du côté institutionnel. Il est évidemment beaucoup plus efficace de cerner et de combattre les causes de la violence que de faire des déclarations grandiloquentes ou de réprimer la violence quand elle fait son apparition. C'est pourquoi il est absurde de juger et de condamner des faits isolés sans porter en même temps un jugement sur le contexte social dans lequel ils s'inscrivent. C'est pour tout le monde un devoir de lutter contre la violence dans ses racines et dans ses manifestations. C'est à cette tâche que s'est appliquée et s'applique l'Eglise à travers ses organisations, en collaborant à l'effort d'éducation, de promotion et d'aide; en rendant l'espoir aux plus pauvres; en étant la voix de ceux qui sont sans voix; en dénonçant la discrimination politique et en plaidant pour une plus grande justice sociale.

3- Nous voulons ajouter une dernière réflexion, à caractère plus personnel et familial. La Semaine sainte, le Christ pauvre et souffrant sont un appel à une vie sobre et plus conforme à l'idéal chrétien. Une famille où l'on cultive le sens du profit et du plaisir, où l'on ne développe pas l'esprit de solidarité envers les frères dans le besoin, où l'on ne respecte pas les jours saints et où l'on n'incite pas à la compréhension de la vie du Christ et de son message, c'est une famille qui ne peut en aucune façon être le lieu où fleurissent des vocations et des inclinations droites.

L'action

L'examen des faits et la réflexion conséquente nous amènent à proposer quelques perspectives d'action concrète:

1- Notre premier devoir est celui de la prière, tant pour les innocents qui sont pourchassés, que pour ceux, aveuglés par la passion, qui ont provoqué et provoquent de tels dommages dans la population. Que le Dieu d'amour inspire à tous le sens de la justice et de la paix!

2- Nous demandons à la Conférence épiscopale paraguayenne de donner une orientation claire propre à permettre, avec le concours et la collaboration des prêtres et des laïcs, de tracer le chemin à suivre.

3- Nous proposons que cette lettre soit utilisée comme moyen d'analyse objective de la situation actuelle; qu'elle serve à réviser notre engagement chrétien, à titre personnel ou au nom d'un groupe; et que son contenu soit porté à la connaissance de nos frères dans la foi.

4- Nous nous adressons enfin aux autorités responsables de la vie publique pour leur demander d'agir dans la justice et dans l'objectivité, dans le respect de la personne et des lois, en laissant de côté tout ce qui pourrait être signe de vengeance, de passion ou d'arbitraire.

Asunción, Pâques 1976
Conférence épiscopale paraguayenne
Bureau des laïcs

5- COMMUNIQUE DE LA COMPAGNIE DE JESUS A ROME (10 mai 1976)

Le supérieur général des jésuites proteste contre la violation des droits de l'homme au Paraguay.

Le départ forcé de plusieurs jésuites du Paraguay au cours des trois derniers mois a amené le P. Pedro Arrupe, supérieur général des jésuites, à protester contre le gouvernement pour la violation grave des droits de l'homme les plus élémentaires. Le P. Arrupe a donné son point de vue dans une lettre adressée à la Conférence des évêques du Paraguay datée du 9 mai. Dans cette lettre, le supérieur général des jésuites a manifesté son dissentiment concernant l'injustice commise par le gouvernement du Paraguay.

En caractérisant comme "intenable" la situation créée du fait du gouvernement contre les jésuites, le P. Arrupe a écrit au président de la Conférence épiscopale paraguayenne, Mgr Felipe Santiago Benitez, pour le remercier des manifestations de solidarité et de soutien envers les jésuites publiées par les évêques du Paraguay, ainsi que de la reconnaissance pour le travail qu'ils réalisent. La dernière déclaration connue, publiée par les évêques, date du 7 mai.

Dans un précédent communiqué à la presse, du 23 février, les évêques avaient exprimé "leur douleur, leur surprise et leur crainte" devant l'intervention du gouvernement du général Alfredo Stroessner au Collège du Christ-Roi, lequel est dirigé par les jésuites d'Asunción, capitale de la République du Paraguay. L'intervention, conduite par le Ministère de l'éducation s'est traduite par la demande de mutation des directeurs de l'institution et par l'expulsion de plus d'un quart du corps professoral, y compris cinq jésuites qui enseignaient dans ce collège. Le gouvernement a donné une large publicité aux charges retenues contre le collège, accusé d'être dirigé par des professeurs "extrémistes" et d'être un foyer d'agitation subversive. A l'occasion de cette intervention les évêques ont exprimé leurs préoccupations sur l'avenir de la liberté d'enseignement dans le pays.

Le P. Arrupe a écrit aux évêques pour leur dire qu'il ne croit pas que le moment soit venu de réfuter l'ensemble des charges retenues par le gouvernement contre quelques-uns des jésuites du Paraguay, car elles se révèlent être vagues, anonymes et sans consistance. Il fait remarquer que, pour l'heure, son principal souci est celui de la violation des droits de l'homme commise par le gouvernement du Paraguay en refusant à ces personnes le droit de défense et en ne permettant pas à leurs su-

périeurs religieux et ecclésiastiques de mener une action en leur faveur. Au contraire, elles ont fait l'objet de sanctions sommaires au titre desquelles elles ont dû quitter le pays où elles travaillaient depuis de nombreuses années comme prêtres et éducateurs.

Dans sa lettre, le supérieur général des jésuites a exprimé ses préoccupations suite aux informations parvenues les 6 et 7 mai selon lesquelles trois membres du clergé diocésain ont été arrêtés par la police. Le P. Arrupe a parlé de son inquiétude devant le déroulement des événements et offert son "soutien total" aux efforts des évêques "dans le sens de la garantie des droits de l'Eglise au Paraguay et du libre exercice de sa mission évangélique".

Rome, le 10 mai 1976

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 160 F
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris

Commission paritaire de presse: n° 56249